



Délibération n°2025-146

Date de la convocation : 15 octobre 2025

Nombre de conseillers en exercice :	45
Nombre de conseillers présents :	30
Nombre de conseillers votants :	36
- dont « pour » :	36
- dont « contre » :	0
- « abstention » :	0

Objet : Désherbage du fonds de jeu et du fonds de livre – autorisation de signature de convention type avec des associations caritatives du territoire

Le mardi 21 octobre 2025 à 18h45

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-et-un du mois d'octobre à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Estibeaux, salle Lahaout, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LESCOUTE, Président en exercice :

Étaient présents : Rachel DURQUETY, Robert BACHERE, Sylviane LESCOUTTE, Christian DAMIANI, Julien PEDELUCQ, Philippe LABORDE, Jean-Marc LESCOUTE, Jean-François LATASTE, Lionnel BARGELES, Fabienne LABASTIE, Bernard MAGESCAS, Marie-Hélène SAGET, Véronique GOMES, Serge LASSERRE, Gisèle MAMOSER, Francis LAHILLADE, Didier MOUSTIE, Christian FORTASSIER, Thierry CALOONE, Roland DUCAMP, François CLAUDE, Jean-Luc SEMACOY, Valérie BRETHOUS, Stéphane BELLANGER, Marie Josée SIBERCHICOT, Alain DIOT, Sophie DISCAZAUX, Roger LARRODE, Annie BOULAIN, Annie LAGELOUZE,

Étaient excusés : Bernard DUPONT, Estelle LEVI, Sandrine DARRICAU-DUFAU, Henri LALANNE,

Procurations : Corine DE PASSOS à Annie LAGELOUZE, Didier SAKELLARIDES à Jean-Marc LESCOUTE, Isabelle DUPONT-BEAUVAIS à François CLAUDE, Liliane MARBOEUF à Jean-Luc SEMACOY, Régine TASTET à Marie-Josée SIBERCHICOT, Marie-Françoise LABORDE à Christian DAMIANI,

Absents : Dominique DUPUY, Christel ROLLO, Thierry LE PICHON, Bruno TRAVERT, Guy BAUBION BROYE

Secrétaire de séance : Robert BACHERE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la communauté de communes du Pays d'Orthe et arrigans

Vu la délibération du conseil communautaire n°2024-84 en date du 18 juin 2024 autorisant le désherbage du fonds de livres et jeux de la communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans sur les années 2024-2025-2026

Monsieur le Président rappelle que lors de chaque renouvellement du fonds communautaire, il est effectué un retrait des fonds ne correspondant plus aux besoins. Cette opération, dénommée désherbage, consiste à retirer des rayonnages les documents et objets qui ne peuvent plus être présentés au public (obsolètes, vieillis, fragilisés...). Cette opération permet de réévaluer et de renouveler les collections. Selon l'état des documents, des jeux et jouets, ils pourront être :

- Cédés à titre gratuit auprès des différents services (accueil de loisirs, écoles, EHPAD, etc.), puis à des institutions ou associations caritatives du territoire qui pourraient en avoir besoin ;
- Détruits, et si possible valorisés.

Aussi, Monsieur le Président demande l'autorisation de signer une convention ayant pour objet de définir les modalités du partenariat entre le service culture et l'Association pour la prise en charge des ouvrages déclassés des collections, afin que ceux-ci puissent retrouver une seconde vie et profiter à d'autres utilisateurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité



- **AUTORISE** la signature de la convention type de partenariat entre la communauté de communes et les associations caritatives du territoire
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la présente délibération
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat notamment sur telerecours.fr pour les particuliers justiciables.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Le Président,

Jean Marc LESCOUTE

